

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire, a voté pour les sujets suivants :

• VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les subventions suivantes pour 2017 :

Association des Parents d'Elèves de Quintal	900 €
Quintal Animation	900 €
Coopérative scolaire Ecole de QUINTAL	720 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Seynod	450 €
Union Sportive du Semnoz	450 €
Association Four à Pain	450 €
Chorale Air et Tempo	270 €
Chorale « Des hommes et des voix »	270 €
SPA (Société Protectrice des Animaux)	270 €
La Prévention Routière	250 €
Quintal Sport Loisirs	180 €
Fanfare « Echo des Muriers »	180 €
Souvenir français	180 €
Trail Semnoz Tour	180 €
Semeurs de Joie	180 €

Un **montant total de 5.830 €** est ainsi attribué. Une somme de 6.500 euros est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

Un montant **de 7.860 € est attribué au Centre Communal d'Action Sociale de Quintal**. Cette somme a été inscrite à l'article 657362 du Budget Primitif 2017.

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n°95-562 du 6 Mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000, l'élection et la nomination des membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

Vu la délibération du conseil municipal du 7 avril 2014,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2015,

Suite à la démission de Mme Anne KREMER, conseillère municipale, il apparaît que des modifications soient à opérer au sein du C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration du C.C.A.S., Monsieur Alain JACOBÉE.

Le Centre Communal d'Action Sociale serait alors composé comme suit :

Présidence : Patrick BOSSON

* Membres élus par le Conseil Municipal :

- Mme ROUGE-PULLON Fabienne
- M. GILET Nicolas
- Mme HEZARD-BUISSON Michelle
- M. JACOBÉE Alain
- Mme WILK Annie

*** Membres nommés par Monsieur le Maire :**

- Mme CARQUILLAT Colette
- Mme DUFFAUD Christine
- Mme FÉGUEUX Isabelle
- Mme GIROD Christiane
- Mme LAPERRIERE Claude

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE, à 9 voix pour et 3 abstentions** (Mmes FROMAGET Armelle, WILK Annie et M. REVIL Dominique), la modification de la composition du C.C.A.S.

• COUPE DE BOIS A MARQUER INSCRITES A L'ETAT D'ASSIETTE 2018 PROPOSEES PAR L'ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du service de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2018 dans les forêts du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-dessous

FORET Communale de QUINTAL

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARQUER EN 2018 PROPOSEES PAR L'ONF

Parcelle	*Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m3)	Surface Coupe (ha)	Coupe réglée / non réglée	Année de passage proposée (1)	**Année décidée par le propriétaire	Destination (2)		Mode de vente (3)		Mode de mise à disposition (4)		Conditions d'inscription de la coupe	En cas de modification des colonnes 1-2-3-4 : justifications du propriétaire
							Délivrance	Vente	Appel d'Offre	Gré à gré - Contrat	Sur pied	Façonné		
07	IRR	99	4	Non réglée	2018			X	X		X			
09	IRR	148	3	Non réglée	2018			X	X		X			

(*) Nature de la coupe :

AMEL : amélioration - AS : sanitaire - EM : emprise - IRR irrégulier - RGN : régénération - RTR : rase par trouée - SF : taillis sous futaie - TS taillis simple - RA : ras

** A compléter si différence avec (1)

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiettes présenté ci-dessus.
- **DESTINE** le produit des coupes des parcelles 7 et 9 à la vente par appel d'offres à l'autonome 2018.
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

Le Maire,
P. BOSSON